



## PROCES VERBAL REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 juin 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
**COMMUNE DE LEVARE**  
7 rue de la Mairie  
53120 LEVARE

=====  
**Le vingt six juin deux mil quatorze**, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur RENAULT Serge, Maire.

**Etaient présents** : DESSEVRE C. – DESMAIRES P. Adjoint – FRÉTIGNÉ M. – LERAY P. – PATUREL J. – LAMBERT C. – JOHAN M. – LEVEILLÉ L. – PAUTREL M.

**Absente excusée** : LEUDIERE E. Démissionnaire

**Secrétaire de séance** : Monsieur LERAY Pierrick

=====  
**Intervention de M. MENAGER du SDEGM**

M. Ménager, Directeur du SDEGM (Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne, a présenté l'historique et le fonctionnement du Syndicat et expliqué la dernière délibération que le conseil municipal doit prendre.

### **Tarifs tickets cantine rentrée 2014-2015**

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2014-2015 :

Tickets (roses) enfants passent de 2.75 € à **2.80 €**

Tickets (orangés) instituteurs passent de 4.10 € à **4.20 €**

Repas adultes passent de 4.70 € à **4.80 €**

### **Questions diverses**

\* **Achat groupé de ramettes papier** :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la constitution du nouveau groupement de commandes proposé pour l'achat groupé de ramettes papier A4 blanc.
- Précise que, s'agissant d'achats récurrents, la convention de groupement vaudra pour la durée de la mandature, de même que les délibérations qui seront adoptées par les collectivités souhaitant adhérer au groupement, ces dispositions ne s'opposant pas à une remise en concurrence annuelle des fournisseurs
- Désigne la Communauté de Communes du Bocage Mayennais comme ordonnateur dudit groupement avec qualité de pouvoir adjudicateur
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement à intervenir ainsi que toutes pièces afférentes à cette démarche et engager les dépenses nécessaires.

\* **Redevance occupation du domaine public orange :**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2014, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **40.40 €**
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirées entre deux supports) : **53.87 €**
- pour les autres installations, par m2 au sol : **26.94 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **charge** de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

\* **Résultat de l'appel d'offres pour la construction du local des inséminateurs :**

Après étude des dossiers ouverts par la commission de l'appel d'offres, les entreprises retenues sont :

- Lot n°1 - VRD : Mongodin – Le Teilleul
- Lot n°2 - Maçonnerie : SA Huault - Mayenne
- Lot n°3 - Charpente : Charlot Patrick – St Denis de Gastines
- Lot n°4 - Menuiserie : SARL Philippe Ledezert - Gorron
- Lot n°5 – Electricité Aération Chauffage : EURL Tesnière Bruno – Gorron
- Lot n°6 – Plomberie Sanitaires : EURL Tesnière Bruno – Gorron
- Lot n°7 – Isolation Patserie : Francis Letemplier – Le Pas
- Lot n°8 – Carrelage : Thierry Lepauvre – St Berthevin la Tannière
- Lot n°9 – Peinture : SARL Lebranchu – Mayenne

\* **Travaux:**

- L'entreprise SAUR vient d'effectuer des travaux à la station d'épuration.
- Il est également envisagé de changer les tampons d'assainissement qui sont en mauvais état.
- Un devis va être demandé pour le chauffage de l'église et des premiers logements locatifs.

\* **Cantinière**

Mme JOHAN Annick, ne reprendra malheureusement pas son emploi de cantinière pour raison santé, et sera donc remplacée par Mme PAUTREL Edith à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

\* **Modifications tarifs salle communale**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tarifs de la salle communale sont :

	<b>Utilisateurs de la commune</b>	<b>Utilisateurs Hors commune</b>
Repas petite salle 1 journée	56 €	69 €
Repas petite salle 2 jours	94 €	109 €
Repas Salle complète 1 journée	112 €	146 €
Repas salle complète 2 jours	150 €	186 €
Buffet Petite Salle 1 journée	35 €	45 €
Buffet Petite Salle 2 jours	73 €	95 €
Buffet Salle complète 1 journée	70 €	86 €
Buffet Salle complète 2 jours	108 €	126 €
Soirée familiale gratuite	38 €	50 €
Soirée familiale payante	96 €	
Concours belote	44 €	
Départ mariage - Vin d'honneur	28 €	30 €
Départ mariage + Vin d'honneur	37 €	39 €
Réunion conférence grande salle	37 €	39 €
Réunion conférence petite salle	20 €	30 €
Verres - tasses ( Vin d'honneur ou réunion)	Forfait 5 €	Forfait 5 €

Couvert buffet ou repas	0,30 €	0,30 €
Vaisselle unité si pas couverts	0,05 €	0,05 €
Percolateur si pas couverts	5,00 €	5,00 €
Charges complémentaires	0,20 €	0,20 €
Sonorisation	10 €	10 €
Arrhes lors de la réservation	20 €	20 €
Caution le jour de la location	250 €	250 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affichée le 01 juillet 2014

Le Maire

RENAULT Serge